



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Visibilité des voiturettes sans permis

Question écrite n° 40849

Texte de la question

M. Philippe Vigier interroge M. le ministre de l'intérieur sur la possibilité d'imposer un dispositif visuel permettant d'améliorer la visibilité des voiturettes sans permis. Ces véhicules, utiles à bon nombre des concitoyens pour se déplacer dans leurs vies quotidiennes, empruntent des routes également utilisées par les autres véhicules et notamment des portions limitées à 110 km/h. La faible vitesse de ces véhicules, faite pour garantir la sécurité de leurs utilisateurs, peut être un véritable danger lorsqu'ils sont peu visibles, en particulier la nuit. Il l'interroge sur la possibilité d'envisager, comme cela a été fait pour les convois agricoles, qui sont eux bien plus imposants visuellement, d'imposer un dispositif de visibilité, tel un gyrophare, pour ces véhicules.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Vigier](#)

Circonscription : Eure-et-Loir (4^e circonscription) - Mouvement Démocrate (MoDem) et Démocrates apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40849

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [31 août 2021](#), page 6488

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)